

Votre médecin vous a prescrit un diurétique

Qu'est-ce qu'un diurétique et quand les prescrit-on ?

- Il s'agit d'un groupe de médicaments agissant sur le rein, dont l'action principale consiste à augmenter la quantité d'urine émise (diurèse).
- Sous l'effet des diurétiques, la quantité d'eau et de différents constituants de l'urine (comme le sel, et pour certains diurétiques, le potassium) éliminée est augmentée.
- Les diurétiques sont prescrits dans des maladies où cette élimination d'eau et de sel est bénéfique. Il peut s'agir d'une insuffisance cardiaque, d'une hypertension artérielle ou d'œdèmes dus à une maladie du foie, du cœur ou des reins (les œdèmes se manifestent souvent par une augmentation rapide de poids et du volume des membres inférieurs).
- De nombreux diurétiques sont à la disposition des médecins, qui choisissent en fonction de la puissance et de la rapidité d'action requise et du type de maladie.

Quelles sont les précautions à respecter en cas de traitement diurétique prolongé ?

- La première règle consiste à suivre scrupuleusement le traitement prescrit. Il ne faut pas sans avis médical, interrompre son traitement car on risque une réapparition, parfois brutale, des signes qui l'ont justifié. Il ne faut pas de même augmenter la dose de médicament si les symptômes n'ont pas totalement disparu car on risque alors d'être victime d'effets secondaires potentiellement graves.
- Avec la plupart des traitements diurétiques, une surveillance sanguine est indispensable avec dosage régulier du sel (sodium), du potassium et un contrôle du fonctionnement des reins. Ces examens doivent être pratiqués au rythme prescrit et leurs résultats communiqués directement au médecin qui seul pourra juger de la nécessité de baisser les doses, d'interrompre le traitement ou d'ajouter un nouveau médicament.
- Dans certains cas et avec certains diurétiques, le médecin peut prescrire en association des suppléments en potassium pour éviter les risques liés à la baisse de cet élément dans le sang.
- Aucun autre médicament ne doit être pris sans avis médical en raison des possibilités nombreuses d'interférence des diurétiques avec de nombreux autres produits. Il s'agit tout particulièrement de certains anti-inflammatoires utilisés pour des douleurs chroniques par exemple, de certains antibiotiques, de certains anti-épileptiques, d'autres médicaments utilisés en

Les diurétiques sont des médicaments puissants, délivrés uniquement sur ordonnance médicale, qui sont particulièrement utiles dans le traitement de l'insuffisance cardiaque, de certains œdèmes et de l'hypertension artérielle. Leur prescription sur une longue durée impose de prendre certaines précautions pour diminuer le risque d'effets secondaires.

cardiologie, de certains anti-diabétiques, de certains produits prescrits en psychiatrie (lithium par exemple)...

Quels sont les effets indésirables les plus fréquents des diurétiques ?

- La plupart des effets secondaires qui peuvent être induits par ces médicaments relèvent de leur action diurétique et sont prévenus par une bonne utilisation : déshydratation à redouter spécialement chez les sujets âgés en période de grande chaleur, excès de perte en sel et surtout en potassium.
- Les autres effets indésirables sont plus rares : élévation du taux de sucre ou du taux d'acide urique dans le sang, excès de potassium avec certains diurétiques, éruption cutanée...
- L'apparition d'une fatigue anormale, de malaises ou de somnolence qui peuvent être le signe de ces effets indésirables doit conduire à une consultation médicale urgente.
- Le traitement doit être diminué ou interrompu en cas de forte chaleur, de diarrhée ou de fièvre.

Les diurétiques sont des médicaments indispensables dans de nombreuses maladies. Sous réserve d'un bon suivi du traitement prescrit et d'une surveillance stricte en particulier chez les sujets âgés, le traitement est le plus souvent très bien toléré.

En aucun cas, ces médicaments ne doivent être utilisés pour perdre du poids, les diurétiques ne faisant éliminer que de l'eau et du sel et non des graisses.

Cachet du médecin